



Frais de raccordement au reseau france telecom

Par email, le 14/09/2010 à 15:10

Bonjour,

J'ai loué il y a 3 ans une maison neuve (1er occupation). J'ai constaté que la maison n'était pas raccordée au reseau france telecom et donc je ne pouvais pas avoir ni telephone ni internet. J'ai fait venir un technicien de france telecom qui m'a facturé 55 euros pour le raccordement. J'ai payé. A l'état des lieux sortant les propriétaires ne veulent pas me restituer cette somme qui a été engagée et qui leur bénéficiera toujours dorenavant.

Ont ils ou non l'obligation de me restiter cette somme ?

Merci de votre réponse